DECRET N° 2020 5 3 6 3 CAB/PM DU 07 00T 2020

portant nomination de responsables dans les services centraux du Ministère de l'Education de Base.-

#### LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution;

- Vu le décret n° 92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n° 95/145 bis du 04 août 1995 ;
- Vu le décret n°2000/359 du 05 décembre 2000 portant statut particulier des fonctionnaires des corps de l'Education Nationale;
- Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 :
- Vu le décret n° 2012/268 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère de l'Education de Base ;
- Vu le décret n° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

#### DECRETE:

<u>Article 1er.</u>- Sont, à compter de la date de signature du présent décret, nommés aux postes ci-après dans les services centraux du Ministère de l'Education de Base:

### **INSPECTION GENERALE DES ENSEIGNEMENTS**

# INSPECTION DE PEDAGOGIE CHARGEE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE :

<u>INSPECTEUR</u>: Monsieur **EVANG ASSEMBE**, Professeur d'Ecoles Normales d'Instituteurs, Matricule **568 130-H**, précédemment Directeur des Examens, des Concours et de la Certification, en remplacement de Monsieur ZAME OBAM Hans Dieudonné, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

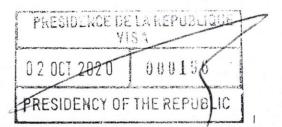
# ADMINISTRATION CENTRALE

# <u>DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT MATERNEL ET PRIMAIRE :</u>

<u>Directeur</u>: Madame MPESSA Yvette, épouse KOMBOU, Professeur d'Ecoles Normales d'Instituteurs, Matricule 505 406-E, précédemment Déléguée Régionale de l'Education de Base du Littoral, en remplacement de Monsieur SOULEYMANOU, muté

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET DES REQUÈTES

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



#### DIRECTION DES EXAMENS, DES CONCOURS ET DE LA CERTIFICATION

<u>Directeur</u>: Monsieur **SOULEYMANOU**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, Matricule **553 378-J**, précédemment Directeur de l'Enseignement Maternel et Primaire, en remplacement de Monsieur EVANG ASSEMBE, appelé à d'autres fonctions.

<u>Article 2</u>.- Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

<u>Article 3</u>.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE, le 0 7 0CT 2020

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
VISA

PRESIDENCY OF THE REPUBLIC

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET DES REQUETES

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Joseph Dion NGUTE